

COMPTE RENDU DES ECHANGES

1. Accueil et propos introductifs

La secrétaire générale de la Préfecture Agnès Chavanon préside la réunion à laquelle participent notamment des représentants de la DDCSPP, de la Direccte et du Conseil départemental. Elle rappelle que l'Udess 05 est à l'initiative de la réunion et accepte l'organisation de l'ordre du jour proposée par l'Udess 05, suite à la préparation collective réalisée avec les acteurs associatifs invités.

2. Données nationales et départementales sur l'impact de la crise sur le secteur

Sylvain Mougel (DDVA) présente les grandes indications de [l'enquête nationale](#) réalisée par *Recherches & Solidarités* qui a recueilli plus de 5000 réponses : diversité des situations, réels impacts sur le tissu associatif, crainte des effets différés, besoin de prendre en compte la situation des associations sans salarié.

Yves Gimbert (Udess 05) complète avec les résultats de [l'enquête départementale](#) concernant toute l'ESS :

- L'arrêt de l'activité a provoqué des pertes de revenus irrattrapables
- Le maintien compliqué du fonctionnement : télétravail pas si simple, crainte des salariés, manque de moyens de protection.
- Les effets bénéfiques du chômage partiel et des mesures liées au financement mais créant des problèmes de trésorerie sachant que nombre d'associations ont peu ou pas de réserve.

Il est souligné ce que les associations apportent à la population pour faire face à la crise en créant des chaînes de solidarité ; la presse s'en fait l'écho.

La représentante de la Direccte a fait la liste de toutes les mesures prises et des dispositifs mis en place. L'Udess 05, avec ses seuls moyens bénévoles, les présente sur son site de façon synthétique et actualisée.

3. Échange sur la situation des associations du département

Les représentants associatifs ont présenté la situation de leur secteur d'activité :

Services médico-sociaux > Christian Brun, président des PEP

Sport > Jean Leduc, président du CDOS

Culture, MJC, centres sociaux > Luc Marchello, directeur de la MJC-CS du Briançonnais

Tourisme social > Didier Susset, directeur du village de vacances Le Chadenas

Famille et petite enfance > Philippe Hébrard, directeur de l'Udaf

Formation > Sylvia Launay, directrice du CPE

Aide à domicile > José Orsini, président de la fédération 05 des ADMR

Humanitaire > Jean-Claude Eyraud, Udess 05 (secteur qui n'avait pas de représentant invité)

Éducation populaire > Dorothee Paulin, directrice adjointe d'Adelha

Des difficultés transversales aux secteurs ont été évoquées :

Les problématiques de fonctionnement > Dorothee Paulin, directrice adjointe d'Adelha

Les autres difficultés notamment celles des toutes petites associations avec ou sans salarié > Amandine Fantoni, animatrice vie associative à l'ADSCB

Les notes des intervenants associatifs sont jointes en annexe de ce document.

La secrétaire générale et les conseillères départementales Maryvonne Grenier et Bernadette Saudemont ont dit avoir découvert beaucoup d'aspects du monde associatif local et apprécié les exposés des intervenants.

La directrice adjointe de la DDCSPP Stéphanie Hachet a accepté de participer à l'action de l'Udess 05 qui organisera une réunion des associations locales œuvrant dans le champ de l'humanitaire et de la solidarité en faveur des personnes en grande difficulté.

En retour, l'Udess 05 et les représentants associatifs ont remercié la préfète d'avoir réuni la cellule associative.

Synthèse des difficultés et des demandes formulées

1. Les difficultés

Les financements

- Les subventions : délai d'instruction et de versement
- L'amalgame fait par de nombreux comptables ou services de collectivité considérant qu'une association n'a pas d'activité économique (pour bénéficier du fonds de solidarité)
- Le Fonds Covid-Résistance qui serait déjà épuisé
- la compréhension des problèmes associatifs par les banques
- les OF qui sont payés à l'heure/stagiaire avec des effectifs réduits par les mesures de confinement

Les pertes dues à la cessation d'activité : pertes irrattrapables de recettes pour les clubs, le commerce, la culture, le tourisme social, la formation, l'aide à domicile...

Les inquiétudes sur la capacité à redémarrer les activités, à maintenir les événements prévus cet automne, l'an prochain,

- avec des usagers qui ont peur
- avec des aménagements lourds, un public réduit (tourisme par ex.)
- avec le manque et le coût d'équipements de protection des salariés (aide à domicile, social et médicosocial)
- avec les risques juridiques que prend l'employeur dans le contexte actuel

La fragilisation de certaines associations et leurs conséquences

- la démobilité des bénévoles âgés
- leur crainte face aux risques juridiques en leur qualité d'employeur
- le risque de disparition d'organismes de formation en région Paca
- les licenciements ; les premiers sont déjà annoncés.

La difficulté à appréhender les dispositifs et mesures d'accompagnement

2021 plus difficile que 2020 quand les politiques publiques s'orienteront vers la recherche d'économies

Les dégâts sociaux du confinement auxquels sont confrontés les services sociaux associatifs : tensions familiales, décrochage scolaire, parents épuisés, adolescents en perte de repères...

Le maintien des formations malgré les limites de la formation à distance selon le public et le contenu.

2. Les attentes / demandes / perspectives

Accompagner la reprise d'activité au plan financier et juridique.

Fournir des équipements individuels aux salariés en contact avec les usagers.

Chômage partiel : le prolonger pour les secteurs qui ne pourront pas fonctionner (tourisme social notamment), accélérer les versements, l'élargir aux travailleurs saisonniers.

Financement / Subventions

- Les maintenir même si activité réduite et/ou événement annulé
- Accélérer l'instruction et le versement
- Demander aux collectivités qu'elles informent les associations sur leurs intentions : annoncer les procédures, répondre aux demandes (bannir la pratique « non réponse = pas de subvention »)
- Formation : mettre en place un financement adapté à la situation créée par la crise
- Accès au fonds de solidarité des associations sans salarié (cf. [question écrite d'une députée](#) sans réponse après 14 jours).

Développer l'offre de formation des salariés, enjeu essentiel dans le contexte de crise sociale en terme de reconversion/qualification, et **renforcer les solutions locales** existantes assurées notamment par des associations.

FDVA d'urgence : revendication nationale pour combler les pertes dues aux arrêts prolongés d'activités, pour tenir le tissu, éviter la casse, et compléter les dispositifs actuels.

Ne pas limiter les mesures au court terme.

Intégrer pleinement l'économie associative dans les mesures de soutien à l'économie en général.

Considérer l'ESS pour ce qu'elle est dans les faits : un pilier de l'économie départementale.

ANNEXES

Notes des intervenants associatifs

- 1- **Services médico-sociaux** > Christian Brun, président des PEP
- 2- **Sport** > Jean Leduc, président du CDOS
- 3- **Culture, MJC, centres sociaux** > Luc Marchello, directeur de la MJC-CS du Briançonnais
- 4- **Tourisme social** > Didier Susset, directeur du village de vacances Le Chadenas
- 5- **Famille et petite enfance** > Philippe Hébrard, directeur de l'Udaf
- 6- **Formation** > Sylvia Launay, directrice du CPE
- 7- **Aide à domicile** > José Orsini, président de la fédération 05 des ADMR
- 8- **Humanitaire** > Jean-Claude Eyraud, Udess 05 (secteur qui n'avait pas de représentant invité)
- 9- **Éducation populaire et les problématiques de fonctionnement** des associations
> Dorothée Paulin, directrice adjointe d'Adelha
- 10- **Les autres difficultés notamment celles des toutes petites associations avec ou sans salarié** > Amandine Fantoni, animatrice vie associative à l'ADSCB
- 11- **Interview du président du Mouvement associatif**

1. Services médico-sociaux

Christian Brun, président des PEP

A-Concernant les établissements médico-sociaux

1-Les aspects positifs :

Nous constatons que le confinement et les actions à conduire auprès des usagers, a permis de resserrer, voire de créer des liens de meilleure connaissance et d'appréciation entre les établissements et les familles. Le travail mis en place d'une autre façon auprès des bénéficiaires a certes favorisé cela.

Une réflexion est en cours pour intégrer ces nouvelles formes d'accompagnement aux modalités actuelles (internat, accueil de jour, SESSAD...)

Si les établissements ont pu continuer à assurer leurs accompagnements, c'est grâce aux différentes modalités de maintien de leurs dotations. Cela a engendré une responsabilité que les établissements et les salariés tout comme dans le sanitaire ont assumée.

2-Les difficultés rencontrées :

Aspect matériel : dès le début nous avons été confrontés à une pénurie puis aux difficultés d'approvisionnement en matériel de protection. Certes l'ARS a pu doter les établissements, mais des compléments ont dû être trouvés, quelquefois non sans mal. Il est à regretter que le Centre médico psycho pédagogique et le CAMSP ne se sont pas sur les listes ARS PACA des destinataires de protection malgré la doctrine nationale Une demande en ce sens a été faite, mais pour l'instant on n'est pas dans les listes de dotation. Qu'en est-il des dotations en masques et de leur pérennité passé la date du 30 juin ?

Du côté des gestionnaires : Depuis la mise en place du déconfinement, c'est un ensemble de tâches qui nous incombent. Il y a les tâches quotidiennes habituelles à traiter (paye, Relations humaines...) auxquelles s'ajoutent l'organisation du télétravail et maintenant les charges inhérentes à l'organisation du déconfinement progressif. Il faut inventer au fur et à mesure des jours et des instructions qui donnent peu de temps pour réaliser les consignes (par exemple une instruction arrivée le 8 mai pour une mise en œuvre le 11...).

Du côté des salariés : À l'identique du sanitaire, il y a eu une forte implication des salariés.

- Certains établissements notamment les MAS n'ont pas fermé et se sont retrouvés dans la même configuration et les mêmes risques que les EHPAD. Les salariés ont toujours répondu présents malgré les risques (cf. MAS des Roseaux décès de résident et salariés testés positifs).
- Pour les autres, l'accompagnement à distance, les visites à domicile et les retours individuels ou en groupe sur site ont aussi concouru au maintien du lien et ont permis aux familles de tenir. Et tout ceci dans des conditions de travail à domicile précaires et difficiles avec leur propre matériel.
- La reprise se fait progressivement avec quasiment tous les salariés qui ont confiance en leurs employeurs et ont conscience de leur responsabilité
- En cette période la gestion des ressources humaines reste délicate et mobilise tous les partenaires employeurs, représentants des salariés, et médecine du travail. Il faut rappeler le risque pénal pris par les employeurs et les directions dans cette période de reprise.
- Ce qui ramène à la question autour de la légitimité de la prime COVID pour les salariés du médico-social qui ont œuvré en direct auprès des résidents, ou qui ont poursuivi le travail depuis leur domicile ou pour ceux qui, sans être au contact, sont revenus sur leurs lieux de travail tous les jours et ont assumé une charge de travail bien supérieure à la normale pour assurer ces nouvelles modalités de fonctionnement. Les gestionnaires bénévoles sont confrontés à un surcroît de responsabilités eu égard aux salariés et aux usagers. Il s'avère que certains établissements relèvent à la fois de l'ARS et du Conseil départemental : la

question qui se pose fait référence à la prime à venir. Si l'état avec l'ARS a apporté des réponses, nous attendons toujours celle du Conseil départemental.

B-Concernant la Maison départementale des adolescents (MDA)

1-Les aspects positifs :

Les liens tissés préalablement avec les jeunes ont perduré, ainsi il n'y a pas de « perte ». La dotation ARS devrait être maintenue, même si pour l'instant cela reste théorique. N'ayant à ce jour aucun financement départemental (une des seules MDA de France), la question du lien avec le CD ne se pose donc pas.

2-Les problèmes :

1— Vis-à-vis des usagers : Si nous n'avons pas ou peu perdu de jeunes, il n'y a plus eu ou presque de nouvelles situations pendant le confinement (très peu de nouveaux appels de la part des jeunes ou de leurs familles). Et pourtant, nous sommes certains que de nombreux problèmes sont sous-jacents et risquent d'entraîner des difficultés encore plus graves s'ils ne sont pas pris en charge dès le début. Mais nous constatons depuis le début du déconfinement un frémissement avec de nouveau quelques interpellations de familles ou de professionnels.

2-Pour l'employeur : c'est un problème financier qui se pose. Jusqu'à présent, la dotation du service sous la forme de Fonds d'Intervention régionaux (FIR) passait par les caisses de l'hôpital d'Embrun, qui mensuellement nous transférait les sommes conformément à la convention que nous avons signée. Il s'avère que depuis le mois de janvier, l'hôpital confronté certainement à de nombreux soucis n'a plus été en mesure de reverser la dotation du service. Nous fonctionnons donc depuis 5 mois sur fonds propres. Pour pallier cela, ne serait-il pas plus aisé que la dotation soit versée directement sur le compte du gestionnaire de la Maison des adolescents ? La DTARS en est tout à fait d'accord, le CH d'Embrun serait aussi soulagé de se libérer cette tâche annexe qui ne lui apporte rien, mais depuis plus de 2 ans rien ne bouge et la crise actuelle montre bien les limites de ce système.

2. Sport

Jean Leduc, président du CDOS

Nous venons de vivre un monde sans sport
Cependant bien que profondément impacté par l'épidémie et le confinement, les français ont pris conscience de l'importance d'avoir une activité physique régulière.
C'était un moyen de briser la monotonie et d'acquérir un équilibre psychique.

Dans le sport dit d'après, le soutien aux associations est vital. À l'arrêt depuis plusieurs semaines, cela pose des problèmes économiques pour tous les clubs.
Dans les journaux ou sur les réseaux sociaux on constate de nombreuses initiatives qui encouragent à avoir une pratique sportive.
On est en train de se rendre compte de l'importance de l'activité physique en matière de santé publique.

Sport santé, sport loisir, sport de compétition, il faut que demain nous soyons en capacité non seulement de le consolider mais aussi de le développer.
Aujourd'hui nos structures (clubs et associations sportives) sont mises à mal par les consignes sanitaires (gestes barrières, distanciation sociale, déplacements réduits, interdiction de la pratique et de lieux de pratique, etc ...) qui s'imposent à tous les sportifs.
Les collectivités territoriales ont en charge la relance et en détiennent en partie les clés (autorisations d'ouverture, dérogations,)

L'État au travers du Ministère des sports prépare le rattachement en partie à l'Éducation Nationale sur des missions encore floues.

Le 2S2C est difficile à mettre en place par manque d'efficience du Groupe D'appui Départemental (GAD).

Le plus important est la rentrée de septembre avec la mise en place de la carte passerelle et le Plan Mercredi.

Ces actions menées en partenariat (Éducation Nationale/ mouvement sportif) ont pour objectif de renforcer la place du sport à l'école et est un soutien direct aux associations sportives.

A ce jour, le mouvement sportif olympique fédéral et scolaire navigue à vue.

La pratique du sport à l'école au travers des fédérations scolaires (adhérentes) va connaître une période compliquée.

La pratique en club de manière générale est elle aussi soumise à des impératifs économiques et d'encadrement.

En effet, la cessation d'activité pour raison sanitaire (suppression de manifestations de fin d'année sportive) a générée un manque financier complémentaires aux subventions obtenues qui, elles doivent être maintenues en 2021 en fonctionnement mais aussi au sein des actions sport santé, éducation citoyenneté et aide à l'emploi.

À ce sujet, il faut souligner la hausse des montants des subventions de la part du Conseil Départemental.

Concernant l'emploi il serait judicieux de limiter pour cette année la création d'emploi mais surtout d'aider les associations employeuses à maintenir l'emploi existant facteur de développement, par la reconduction ou l'apport à nouveau, d'aides spécifiques.

L'autre aspect du dynamisme associatif est le rôle de nos bénévoles- socle et pierre angulaire de notre mode de fonctionnement.

Le bénévolat est aujourd'hui fragilisé, désœuvré durant cette période de confinement et ce à priori jusqu'en aout/septembre.

Nos bénévoles se sont investis sur d'autres actions durant ce COVID 19 plus humanistes, plus sociales, avec un ressenti positif et valorisant dans le court terme de leurs investissements.

À la rentrée seront-ils de nouveau dans des actions à long terme au sein de leurs associations. Des problèmes de gouvernance vont se faire jour.

Nos dirigeants bénévoles sont une population vieillissante soucieuse de sa santé, angoissée par la peur d'être touchée par le virus qui s'ajoute à la frustration de ce sentiment d'inachevé par la non réalisation des objectifs fixés lors de leur AG.

Cela s'ajoute, et ce depuis plusieurs décennies, à un manque de reconnaissance de leur rôle au sein de notre société. Quid du statut du bénévole ?

L'enjeu est de préserver le cadre associatif, de ne pas laisser au secteur marchand le pouvoir de vendre à l'unité à la rentrée de septembre, des prestations individualisées et d'attirer ainsi les inscriptions au détriment de nos associations.

3. Culture, MJC, centres sociaux

Luc Marchello, directeur de la MJC-CS du Briançonnais

Un point commun : des acteurs du lien social qui contribuent à la vie ensemble sur les territoires

Culture : est un secteur qui est sûrement le plus touché. Le monde de la culture connaît déjà une précarité importante. En dehors des deux établissements de théâtre qui bénéficient de conventionnement, notre territoire rural accueille des petites structures et compagnies.

La mise en place du chômage partiel (pour les permanents et intermittents) et de mécanisme de solidarité a permis dans un premier temps d'amoindrir le choc économique pour les

structures et les salariés. L'annulation des festivals et les doutes qui pèsent sur la réouverture des salles de spectacles à la rentrée inquiètent les acteurs.

Ceux-ci insistent sur ce que l'on peut appeler la mise en œuvre d'un cercle vertueux : le maintien du soutien financier aux événements, comme le fait le Conseil Départemental par exemple, doit permettre aux organisateurs d'honorer les contrats et les salaires des intermittents. Ils attirent l'attention sur toutes les actions en lien avec l'Éducation Nationale dans le cadre des actions de « l'éducation artistique et culturelle » et espèrent que l'éducation Nationale règle le coût des actions (même celles annulées).

Concernant les intermittents les structures les employant sont également en attente d'une mise en œuvre rapide des recommandations nationales.

La nécessaire "année blanche" ne doit pas relever d'une simple application jusqu'au mois d'août 2021 mais englober les droits des salariés de date anniversaire à date anniversaire. Les institutions publiques doivent rester fortement solidaires de ce secteur.

Centres Sociaux et Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais : les espaces de vie sociale

Les centres sociaux seraient un peu plus protégés dans leur financement : la CNAF a décidé de maintenir ses prestations et de la même manière le Conseil Départemental et les collectivités locales ont maintenu les conventions.

Les MJC qui bénéficient de moins d'appui en prestations de la CAF peuvent connaître plus de difficultés.

D'autre part j'attire l'attention sur la mise en application du décret du 11 mai 2020 (publié au Journal Officiel le 12/05/2020) qui précise que la plupart des établissements recevant du public (E.R.P.), en l'occurrence ceux des types qui concernent majoritairement les MJC (type L notamment), ne peuvent pas accueillir, à ce jour, de public alors que les centres sociaux le peuvent.

Pendant la période de confinement les centres sociaux et les MJC ont essayé de maintenir des liens avec les adhérents et usagers. Cela a été très compliqué, très partiel et particulièrement auprès des publics les plus vulnérables et ceux qui sont éloignés de l'usage du numérique.

Elles ont maintenu leur activité à distance par télétravail, certains ont maintenu ouverte leur halte-garderie et ainsi se mettre au service des familles prioritaires.

Tous les centres de loisirs ont été arrêtés et tous travaillent à une reprise progressive d'un accueil certes limité.

La fracture numérique a été très remarquée dans les familles plus précaires et n'a pas favorisé pour certains le suivi de la scolarité.

Certains centres sociaux ont regretté l'absence de cellule locale de dialogue qui aurait permis de mieux coordonner les actions et apporter des réponses plus adaptées aux besoins des habitants.

Les dispositifs qui ont été mis en place sont restés sur le plan sanitaire (nécessaire) mais n'ont pas pris en compte la santé au sens de la définition de l'OMS qui inclut le bien être physique, mental et social.

Pour l'avenir on ne sait pas ce qui se cache sous le couvercle de la «cocotte. » Nous avons des difficultés pour apprécier ce qui s'est passé dans certaines familles et pensons qu'il faut se préparer à un important travail de prévention et d'accompagnement des personnes dans une approche plus globale.

4. Tourisme social

Didier Susset, directeur du village de vacances Le Chadenas

Notre maison est fermée depuis le dimanche 15 mars au soir, suite à l'annulation de tous nos groupes (skieurs, scolaires, randonneurs, colonie et regroupements familiaux) dès la première annonce du Président.

Nous aurions dû être ouverts et bien remplis tout le printemps, à l'exception d'une semaine fin mars. Le printemps est pour nous une haute saison.

Tout de suite, nous avons annoncé à nos équipes une fermeture jusqu'à la fin du mois d'avril. Cette fermeture a ensuite été prolongée jusqu'à fin juin, vues les demandes massives d'annulation (groupes de seniors) ou de report dans le meilleur des cas.

Nous avons utilisé les mesures gouvernementales qui nous étaient ouvertes :

- chômage partiel pour toute l'équipe en place (16 salariés), avec maintien du salaire décidé par notre association. Seules 4 personnes ont maintenu une activité partielle (direction, administratif et maintenance);
- report d'échéances de nos différents emprunts;
- exonération des charges sociales;
- demande de prêt garanti par l'état pour la trésorerie (en attente).

A ce jour, nous sommes dans l'incertitude totale pour l'été et l'automne. En effet, notre activité est régie par plusieurs institutions (tourisme, santé, PMI, éducation nationale, DDCSPP, transport...), ce qui complique encore les choses.

Ainsi, nous ne savons pas :

- si nous pourrions ouvrir,
- si oui, à quelle date,
- dans quelles conditions (barrières sanitaires, capacité...);
- si les vacanciers pourront venir jusqu'à nous (distance, couleurs des départements),
- et surtout, s'ils auront envie de venir, dans le contexte actuel...

Les conséquences sont multiples.

- sur une saison d'été normale, nous embauchons une grosse trentaine de saisonniers (dont beaucoup ont de nombreuses années d'ancienneté chez nous) : cette année, même si nous ouvrons, la plupart ne feront pas partie de l'équipe.
- la fin de l'année 2020 s'annonce d'ores et déjà très difficile, quel que soit notre fonctionnement cet été : d'habitude, l'activité du printemps et celle de l'été nous permettent de financer salaires et charges fixes pour les 4 mois d'automne. Ce ne sera pas le cas cette année.
- nous étions engagés dans une dynamique d'investissements conséquents liés à notre engagement éco-environnemental (label Clé Verte) : notre situation financière très dégradée nous obligera à faire une croix sur ces projets.

Notre inquiétude est donc grande. Surtout, et dans un premier temps, nous savons déjà que notre situation dès cet automne sera catastrophique, d'autant plus si l'Etat ne maintient pas la possibilité de recourir de façon conséquente au chômage partiel. En effet, nous sommes d'autant plus inquiets que c'est une période sur laquelle nous ne sommes d'habitude pas en activité, même si les salaires sont payés (annualisation). Aujourd'hui, la possibilité de recours au chômage partiel est annoncée jusqu'au 30 septembre. Il faut donc absolument qu'elle soit maintenue sans restrictions jusqu'à la fin de l'année.

5. Famille et petite enfance

Philippe Hébrard, directeur de l'Udaf

1. Familles

Le confinement a entraîné un huis clos pour chaque famille dans des conditions de prise en charge différente des enfants en fonction de la composition familiale (famille monoparentale en difficultés). Nous avons beaucoup de témoignages de parents épuisés et d'augmentation des conflits conjugaux et familiaux (source REAAP et médiation familiale).

La crainte de décrochage scolaire de la part des parents pour leurs enfants a accentué cet effet, dans la mesure où les parents n'étaient pas préparés à un accompagnement de leurs enfants aux devoirs (ordinateur disponible, outils numériques, quantité de travail demandé aux enfants, positionnement parental). Cela a pu dans certaines familles être une source supplémentaire de conflit. La crise a également accentué les risques liés à la surexposition aux écrans.

Cette période a creusé les écarts entre famille d'enfants en difficultés et les autres. Il semble que le marché payant du soutien scolaire se soit développé pendant la période.

Une nouvelle organisation familiale est à rechercher, dans un contexte encore plein d'incertitude jusqu'aux vacances de juillet et août : crèche ou école en alternance. Les parents ne souhaitant pas confier leurs enfants à ces structures n'avancent pas la crainte du virus, mais plutôt les conditions de sécurité sanitaire drastiques pour l'accueil des enfants ou leur dimension séquentielle qui complexifie la reprise du travail.

Au plan plus positif, de nouveaux liens ont pu se développer entre parents et enfants en raison de l'important temps partagé, avec la prise en compte des contraintes de l'autre, dans un esprit de faire ensemble.

Quelles propositions ?

- Poursuivre l'accompagnement des parents (REAAP) paraît plus que jamais nécessaire et rétablir un cadre structurant pour les familles.
- Veiller à la prise en charge économique pour les familles en difficultés (vie quotidienne, frais bancaires, emploi précaire, chômage, etc.)
- Ne pas tout miser sur le virtuel mais au contraire maintenir un accompagnement des parents à travers du lien social

2. La petite enfance

Les crèches associatives parentales représentent la moitié des structures d'accueil de la petite enfance dans les Hautes Alpes. Sur les 19 crèches, 5 sont restées ouvertes pendant la période de confinement dont 3 micro-crèches.

Toutes les associations ont maintenu un lien avec les familles (informations, besoins d'accueil, hygiène et sécurité, temps d'échange et d'écoute téléphonique, ou Whats'app, facebook, etc.). Les relais d'assistantes maternelles ont eux aussi été très sollicités par les parents (parents employeur, contrats de travail, sécurisation de l'accueil).

L'arrêt brutal de l'activité économique a eu des conséquences sur celle des crèches (baisse de la fréquentation). La réouverture de ces lieux d'accueil est désormais réalisée dans les conditions d'accueil prévues par la réglementation.

Les inquiétudes portent sur les actuelles capacités d'accueil fortement réduites pour respecter le cadre fixé, et la nécessité de renforcer le personnel pour y veiller.

L'accueil des enfants pendant le confinement et actuellement s'est bien passé, mais il faut nuancer cette affirmation au regard de chaque situation.

Aujourd'hui, des familles choisissent de ne pas remettre leur enfant en crèche moins par crainte du COVID que par crainte de la transposition des mesures de sécurité mises en place dans les écoles.

Les responsables des structures insistent sur la nécessité de ne pas négliger, au titre de la sécurité sanitaire, la qualité d'accueil des enfants et des familles.

L'inquiétude porte sur les associations gestionnaires qui étaient déjà en difficulté économique et où les relations avec la collectivité locale est parfois complexe. La préoccupation est de ne

pas savoir comment va évoluer la situation en terme d'échéance à un mois, deux mois, au-delà ... Il est donc impossible d'anticiper et seul le fonctionnement de gestion de crise peut s'appliquer au jour le jour.

Quelles propositions ?

- Retrouver des règles de fonctionnement allégées en fonction de l'évolution sanitaire de la situation
- Avoir des assurances sur la prise en charge du financement du fonctionnement des structures
- Soutenir les parents bénévoles engagés dans la gestion des structures
- Penser la situation de façon plus globale et ne pas perdre de vue le lien social indispensable entre les familles dans ce type de structure

6. Formation

Sylvia Launay, directrice du CPE

Intervention en tant qu'opérateur local et membre du Synofdes et de l'UROF

Globalement, l'on peut dire que la crise a été bien gérée, et que les mesures mises en place de chômage partiel notamment ont été plus que satisfaisantes pour les structures et les salariés. Nos têtes de réseaux se sont entretenues à plusieurs reprises avec nos principaux financeurs que sont la région paca, pôle emploi, la Direction interministérielle des services pénitentiaires ou l'OFII.

Les organismes de formation ont répondu majoritairement aux demandes de poursuite de parcours et ont mis en place pour la plupart au pied levé des solutions de maintien des formations à distance par la mise en place de la FOAD, et le suivi social de nos usagers.

Par la même, Cette crise a révélé des inégalités d'accès pour les publics, certains ne sont pas équipés du matériel informatique et des connexions nécessaires, pour les publics migrants c'est la barrière de la langue qui a été un frein à la poursuite des parcours ; de plus tous nos dispositifs ne sont pas déclinables en distanciel parce que basés sur la dynamique de groupe et l'accompagnement socio professionnel. Cette période a aussi été révélatrice des différences entre les structures selon leur taille et leur modèle économique, certaines déjà fragilisées par les réformes successives vont avoir du mal à passer cette crise.

Nous avons pu mesurer les limites de l'achat de formation en heures stagiaires où l'équilibre se trouve dans la composition de groupe à effectif souvent autour de 12 ou 15, la FOAD est restée payée à l'heure stagiaire. Depuis le 11 mai, quelques centres ont réouvert et nous constatons une chute des effectifs combinée à la nécessité de limiter le nombre de personnes accueillies dans nos salles rendant la encore l'équilibre financier difficile à maintenir. Le « monde d'après » de la formation nécessiteraient d'être repensé par des prises en charge en heure groupe ou en subvention afin de maintenir, même à effectif faible, le présentiel dans les structures. La FOAD ne peut pas être la solution par défaut car pas toujours adaptée au type de formation dispensée et à tous les publics, nous avons pu observer un réel besoin de certains de reprendre un quotidien hors les murs.

Pour les organismes de formation qui interviennent en détention, cela a été un arrêt brutal avec perte de chiffre d'affaire également et une reprise qui n'a pas encore pu se faire. Cette période aura par ailleurs révélé la nécessité de recours aux « circuits courts » si je peux me permettre l'utilisation de cette terminologie pour notre secteur. Sur plusieurs territoires, des organismes de formation sont opérationnels pour proposer des formations en distanciel et en présentiel mais écartés parce que n'appartenant pas aux groupements économiques formés pour répondre aux appels d'offre découpés en lots souvent régionaux.

Enfin en résumé, cette crise a exacerbé les inégalités tant au niveau des publics que des structures, là encore ce sont les « plus gros » qui passeront la crise sans trop de difficultés, quand un certain nombre d'opérateurs plus petits risquent de devoir arrêter leur activité, alors même qu'ils constituent une richesse sur les territoires pourvoyeurs d'emplois.

Message du CIBC

Jean-Joël Fraizy, le 18 mai 2020 – Cité par Jean-Claude Eyraud

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) a poursuivi son activité pendant le confinement en mettant en œuvre des accompagnements individualisés entièrement à distance. Le service a logiquement vu son niveau d'activité diminuer sur la période concernée sur l'ensemble du territoire national.

Des personnes sollicitent le service pour pouvoir évoluer professionnellement ou changer de métier. L'outil formatif est un enjeu essentiel pour gérer les conséquences du CoVid, notamment dans les Hautes-Alpes.

7. Aide à domicile

José Orsini, président de la fédération 05 des ADMR

Les préoccupations des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile)

Les préoccupations majeures sont la perte d'activité qui fragilise la situation économique et remet en cause le modèle économique.

Du 16 mars au 11 mai la perte d'activité est de 70%.
La reprise pour mai est de 60% et arriverait à 80% en juin.

A l'issue de ces 2 mois nous constatons une aggravation de la perte d'autonomie, l'hospitalisation et les décès de bénéficiaires sans rapport avec le COVID 19 ne permettront pas de retrouver le volume d'activité d'avant la pandémie, crainte de licenciement.

Pour la trésorerie les procédures mise en place par l'état notamment le chômage partiel dont le traitement est très long, nous avons à ce jour perçu aucune aide pour les 2 mois cela représente 150 000 €.

La difficulté de se procurer des équipements de protection individuel, depuis le 15 avril les masques sont distribués par les services du département, les besoins hebdomadaires pour le réseau ADMR représentent 3500 masques les services peuvent nous livrer que 1500 masques.

Comme pour le début de la crise sanitaire nous avons acheté des masques le coût du complément de masque hebdomadaire représente 1600€, depuis le 16 mars nous avons investi 10000€ pour l'achat de masque et de gel hydro alcoolique.

La pénurie d'équipement de protection individuel (blouse, charlotte, sur chaussures) nous empêche d'intervenir chez une personne atteinte du COVID 19.

La crainte des bénévoles, sur les conséquences juridiques en leur qualité d'employeur, cette situation peut créer un désengagement de bénévole à des postes de gouvernances, ce qui met en danger le modèle associatif.

8. Humanitaire

Jean-Claude Eyraud, Udess 05 (secteur qui n'avait pas de représentant invité)

Texte fourni par Yves Schaeffer du Secours Populaire Français, le 18 mai 2020

Pour rappel, le Secours Populaire est un organisme de collecte de dons sous forme diverses, ceux-ci permettent le développement de la solidarité.

Ces collectes prennent en particulier la forme de dons matériels, vêtements, mobilier, objets divers, qui permettent de générer les ressources nécessaires à nos activités.

Je crois important de souligner cet aspect de l'activité de nos structures pour montrer combien la crise sanitaire en réduisant très significativement nos collectes, a fragilisé notre modèle économique.

Pendant la durée du confinement, seules les activités de distribution alimentaire ont pu être partiellement maintenues :

- le Comité de Gap s'est appuyé sur la Croix Rouge en fournissant à celle-ci des denrées alimentaires prélevées sur ses stocks; les habituels bénéficiaires du SPF ont pu se rendre à la Croix Rouge pour obtenir une aide alimentaire
- les autres Comités et l'antenne de l'Argentière ont mis en place du portage à domicile et un service sous forme de « drive »

Le maintien de ces distributions alimentaires s'est effectué en puisant sur des stocks qu'il faut à présent renouveler. Dans le même temps, les boutiques sources importantes de revenus, soit restent fermées (Embrun, Briançon) soit ouvrent à nouveau (fin mai pour Gap) dans des conditions limitant fortement les ventes (pas de dons de vêtements acceptés, petit nombre de personnes acceptées) Par ailleurs, nombre de bénévoles ne souhaitent pas reprendre pour le moment leur activité par crainte d'être contaminés. Compte tenu de la crise sociale qui va très probablement s'amplifier dans les semaines et mois à venir, les besoins vont augmenter, en particulier s'agissant de l'aide alimentaire.

Davantage de besoins, moins de ressources, un bénévolat fragilisé, telle est la situation que nous devons affronter dans les mois à venir. Il est impératif que les services de l'État et des collectivités, se mobilisent pour bâtir un véritable plan d'urgence sociale comprenant des mesures de soutien au mouvement associatif, dans le respect de l'indépendance et des valeurs de ses différentes composantes. Ce plan devrait dépasser la seule mise en place ponctuelle de dispositif et d'attribution de subventions, à l'évidence indispensables, pour construire une politique d'ensemble favorisant l'innovation, la coordination, la complémentarité des interventions.

Le gouvernement a annoncé la mobilisation de 39 millions d'euros pour venir en aide aux associations humanitaires et caritatives. Une part de cette somme devrait aller directement vers les têtes de réseaux nationales, une autre part aux services déconcentrés (Préfecture) pour une répartition locale. Il est nécessaire d'obtenir des informations sur ce sujet. Ces crédits servent également au financement du dispositif « chèques services » Il conviendrait d'ores et déjà d'avoir un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de cette mesure.

9. Éducation populaire et les problématiques de fonctionnement

Dorothée Paulin, directrice adjointe d'Adelha

Association d'éducation populaire et plus largement association intervenant en complémentarité de l'éducation nationale (sensibilisation et éducation à l'environnement, à la culture, aux sciences...) : la fermeture des écoles et des centres de vacances (classes découvertes et/ ou transplantées) a un impact très fort sur l'activité de ces structures mais elles ne sont pas toujours considérées par les services de l'État et / ou leurs banques comme soumis à une interdiction administrative d'ouverture ce qui pose des problèmes d'argumentaires pour le chômage partiel par exemple.

De plus, la lisibilité pour la reprise est très complexe car la reprise des classes et l'ouverture des établissements scolaires à des intervenants extérieurs n'est pas uniforme. Dans ce contexte, attentes autour: 2C2S dès juin comme pour d'autres territoires ? Comment s'organisent et se financent les dispositifs écoles ouvertes ? Quelles projections autour des dispositifs types vacances apprenantes ?

Réflexions autour de l'enjeu d'éducation populaire post confinement et les moyens de refaire collectif et réorganiser des échanges en présentiel car le dématérialisé ne permet pas de balayer toutes les modalités d'échanges et de délibérations utiles à une société déstabilisée par une crise historique sans compter ceux et celles que la fracture numérique exclut depuis 3 mois désormais du lien social.

De plus, la question de la phase de déconfinement articulée autour des gestes barrières comme phase de prévention collective et active pour freiner la diffusion d'un virus encore peu connu scientifiquement pose un enjeu crucial d'éducation populaire. À ce titre, une question collective doit être organisée rapidement celle du statut des "symptômes". En effet, que signifie les messages "en cas de symptômes restez chez vous" : comment appliquer concrètement cette mesure et notamment comment qualifier l'absence des salariés dans ce contexte ?

Sur le fonctionnement des associations

Quels impacts sur la vie démocratique des structures de l'ESS ? Le maintien des échanges et débats par visio ou audio conférence n'est pas forcément évident à faire pour tous et toutes. Les conditions d'organisation des votes des CA mais aussi des AG sans présentiel peuvent / risquent d'engendrer ou de réactiver des tensions et des conflits au sein des gouvernances. Ce risque est accentué en situation de gestion de crise où les instances et dirigeantes ont pris des décisions lourdes de conséquences dans des délais rapides et pour lesquels des débats / critiques peuvent resurgir à posteriori.

Modèle économique avec triple fragilisation.

- Le confinement et sa baisse d'activité.
- Le déconfinement et une réorganisation des activités selon des protocoles sanitaires contraignants et coûteux (baisse des participants, coûts des équipements...)
- Le moyen terme : les conséquences en terme d'épuisement des équipes notamment d'encadrement dans la gestion des diverses phases de la crise et les impacts du télétravail dans la durée. Le retour ou pas à des niveaux d'activités suffisant notamment en terme de prestations mais aussi en terme de mécénat.

10. Les autres difficultés notamment celles des toutes petites associations avec ou sans salarié

Amandine Fantoni, animatrice vie associative à l'ADSCB

Contexte :

Crise Covid-19 qui vient renforcer les difficultés des associations (difficultés de trésorerie, baisse de financement public, etc.)

Cessation de nombreuses activités à une période critique

Peu de visibilité sur les calendriers, les mois à venir.

Fort impact économique / Impact sur les dynamiques collectives ?

Économie / Activité :

- Cessation des activités pour de nombreuses associations sportives, socio-culturelles. Pas de cours, pas de stages pendant les vacances, événements annulés et/ou reportés !

- Difficultés essentielles pour les associations employeuses et organisatrices d'événements.

- Les associations qui n'ont pas de structures professionnelles sur la gestion sociales sont en difficultés et en demandes d'accompagnements, de conseils, d'orientations.

- Recours au chômage partiel assez clair = en attente des versements pour certaines (nécessite de l'avance de trésorerie) craintes de l'effet d'aubaine puisque certaines associations étaient déjà en difficultés de trésorerie.

- Difficile d'anticiper la reprise des activités vu le peu de visibilité...en attente pressante et urgente d'informations claires !

Finances :

- **Période critique car reprise de nombreuses activités et versements des subventions**

- Versement des subventions soit plus long qu'à l'habitude (contrôle de légalité bloqué) soit reporté car non voté, soit en cours de positionnement.

Les associations auraient besoin d'être rassurées rapidement à ce propos. Quels engagements de leurs partenaires et quel soutien si certaines activités et événements sont annulés ?

- Peu de visibilité sur les possibilités de prêts (échange avec les banques difficiles)

- Concernant le fonds de solidarité amalgame fait par de nombreux comptables ou services de collectivités considérant qu'une association n'a pas d'activité économique.

- Le fonds Covid-Résistance déjà épuisé.

- Recours aux fédérations si difficultés de trésorerie

- Clarifier les possibilités d'accompagnements ! Ces accompagnements permettent-ils de répondre à l'urgence ?

Vie collective et associative :

- Les associations ont continué de se réunir entre instances dirigeantes

- De nombreuses associations ont communiqué avec leurs adhérents et on développe les échanges à distance

- Inquiétudes sur l'avenir entre difficultés financière et mobilisation des adhérents...stratégie en cours de développement en fonction de l'activité, du public cible et de la situation de l'association.

- Questionnements sur les reports d'Assemblée Générale, etc.

Communication :

Priorité :

- Rassurer les associations : soutien, calendrier, et vote anticipé ?

- Suppression de 2 mois de charges sociales et patronales ?

11. Interview du président du Mouvement Associatif

Cité par Jean-Claude Eyraud – Article du Parisien de Frédéric Gouaillard – 18 mai 2020

Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, estime que de nombreuses associations françaises sont aujourd'hui au bord du gouffre financier.

Si le déconfinement a débuté, les associations subissent encore les conséquences de l'épidémie de Covid-19. Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, la représentation nationale des associations, en appelle aux pouvoirs publics.

Le tissu associatif français est-il en danger ?

PHILIPPE JAHSHAN. C'est une période de très grande difficulté pour beaucoup de secteurs, et certains vont payer les frais sur une queue de comète encore longue. Les associations subissent les effets de la crise, et elles devraient encore les subir dans les mois qui suivent et jusqu'à l'année prochaine. C'est donc une période de très grand risque qui s'ouvre.

Vous évoquez 1,4 milliard d'euros de pertes. Comment parvenez-vous à ce chiffre ?

Nous avons établi ce chiffre en prenant en compte le manque à gagner sur les recettes d'activité, mais il ne tient pas compte des possibles baisses de subventions ou le mécénat des entreprises qui pourrait faire défaut. En clair, tout ce qui concerne les impacts à moyen terme. Nous lançons actuellement une seconde enquête pour actualiser et approfondir l'ampleur de ces impacts.

Les pouvoirs publics ont-ils pris la mesure de la crise ?

Nous avons récemment obtenu des premières mesures que nous saluons. Le 6 mai, la circulaire du Premier ministre concernant des mesures d'adaptation des subventions publiques versées aux associations a été publiée. Cela a permis aux associations d'avoir des réponses quant au versement effectif des subventions prévues avant la crise. Et, le 13 mai, le décret apportant des précisions sur l'accès des associations au fonds de solidarité est paru. C'était essentiel parce que de trop nombreuses associations employeuses en étaient exclues jusque-là.

Est-ce suffisant ?

Pour que toute cette activité se maintienne, il faut intégrer pleinement l'économie associative dans les mesures gouvernementales de soutien à l'économie en général. Ce n'est pas totalement le cas à ce jour. Une part importante de la vie associative reste à la marge de tout dispositif de soutien. Par exemple, les associations non-employeuses mais qui déploient des activités économiques et ont des charges, ne sont couvertes par aucune mesure alors qu'elles sont indispensables à la vie des territoires.

Quel pourrait être le prix à payer ?

On a pu voir, lors du mouvement des Gilets Jaunes, que la crise sociale était moins aiguë dans les territoires où la dynamique associative était forte. Si l'on n'y prend pas garde, certaines associations pourraient disparaître et ce serait faire une erreur qui risque de nous coûter encore plus cher sur le moyen terme.

Il existe pourtant un Fonds de développement pour la vie associative...

Oui, mais son rôle n'est pas de répondre à l'urgence dans son format actuel. Nous proposons justement de lui adjoindre un volet dédié pour le court terme, pour permettre aux associations en grande difficulté de passer la rampe. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'un fonds de soutien structurel dédié aux associations, qui puisse combler les pertes dues aux arrêts prolongés d'activités, pour tenir le tissu, éviter la casse, et compléter les dispositifs actuels.